

Publication du nombre de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé ou souhaitable

Période du 1er janvier au 31 décembre 2023

En vertu de l'article 20.1 de la *Charte de la langue française* et de l'article 11 du **Règlement sur la langue de l'administration**, la Municipalité des Cèdres est tenue de publier dans les trois mois suivant la fin de son exercice, l'information suivante sur son site internet :

- 1. Nombre de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé : <u>1</u>
- 2. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable : 2
- 3. Effectif total: 31* employés

*Ce nombre exclut les employés étudiants, saisonniers, temporaires et les pompiers à temps partiels